



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

9234/ES/nun
**Secrétariat d'Etat
auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé**

La Secrétaire d'Etat

23 JUN 2020

Paris, le

17 JUIN 2020

Vos Réf. : Courrier du 5 juin 2020
Nos Réf. : Cab/CD/Cdu - D-20-010736

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Monsieur le Délégué national,

Vous avez souhaité appeler notre attention sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant pendant la période de déconfinement.

Vous mettez en avant le sujet de la priorisation des enfants en situation de handicap parmi les enfants accueillis. Sur ce sujet, le choix fait par le Gouvernement a été de laisser la faculté à chaque gestionnaire de fixer ses critères de priorisation, qui peuvent de ce fait tout à fait inclure les enfants en situation de handicap parmi les enfants prioritairement accueillis. Par ailleurs, comme l'a indiqué le Président de la République, les capacités d'accueil normales des crèches pourront être restaurées dès le 22 juin prochain, ce qui réduira fortement les enjeux liés à la priorisation. Pour autant, il est primordial d'encourager l'accueil des enfants en situation de handicap : cela sera explicitement précisé dans la prochaine actualisation du protocole de déconfinement.

Je tiens en outre à préciser que les recommandations faites ne visent en aucun cas à faire du handicap un critère d'exclusion. Ainsi, le protocole de déconfinement prévoit l'avis du médecin pour l'accueil d'un enfant atteint d'une pathologie chronique. Néanmoins, cette recommandation ne s'applique pas à tous les enfants situation de handicap, qui ne doivent en aucun cas – comme vous le soulignez – être systématiquement assimilés à des enfants atteints d'une pathologie chronique. Nous allons clarifier ce point dans la prochaine actualisation du protocole pour éviter les interprétations divergentes et assurer que la situation de handicap ne soit pas un critère d'exclusion de l'accueil en crèche.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Monsieur le Délégué national, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Christelle DUBOS

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents
Monsieur le Délégué national
(Liste des destinataires In Fine)

14 avenue Duquesne – 75007 PARIS
Tél. : 01 40 56 60 00

DESTINATAIRES IN FINE

- Madame Magali BACHELIER, Présidente Accent Petite Enfance
- Madame Stéphanie GOYHENEIX, Présidente de l'Acepp
- Monsieur Patrick MALPHETES, Président fédéral de l'Adédom
- Madame Geneviève LAURENT, Présidente de l'ANECAMSP
- Monsieur Alain ROCHON, Président de l'APF France Handicap
- Monsieur Arnaud de BROCA, Président de Collectif Handicaps
- Monsieur Thomas BOUQUET, Délégué national du Handicap – Croix-Rouge française
- Madame Dominique GILLOT, Présidente de la Fédération générale des PEP
- Monsieur Nicolas EGLIN, Président de la FNASEPH
- Monsieur Michel WAWRZYNIAK, Président de la FNEPE
- Madame Christine GETIN, Présidente de HyperSupers –TADH France
- Monsieur Benoît PERICARD, Président de l'Association Le Moulin Vert
- Monsieur Thierry BEAUDET, Président de la Mutualité Française
- Monsieur Jean-Jacques TURKAWKA, Président de SAIS 92
- Monsieur Nathanel RABALLAND, Président de la Fédération Trisomie 21 France
- Monsieur Luc GATEAU, Président de l'Unapei
- Monsieur Patrick DOUTRELIGNE, Président de l'Uniopps